

Mines antipersonnel

Trois pays du Maghreb détruisent leur stock

Tous les pays du Maghreb sont affectés, à des degrés différents, par les mines et les munitions non-explosées, restes de la seconde guerre mondiale, des guerres de libération et de conflits plus récents. Cependant, seules la Tunisie, la Mauritanie et l'Algérie ont adhéré au traité d'Ottawa interdisant l'usage, la détention, la fabrication et le transport des mines antipersonnel. Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce traité, ces trois pays du Maghreb ont déjà détruit leur stock.

Tunisie

Le 4 septembre 2003, l'armée tunisienne a procédé à la destruction du dernier lot de mines antipersonnel encore en sa possession, soit 2.331 engins, près de quatre mois avant l'échéance fixée par le Traité d'Ottawa au 31 décembre 2003. C'était la quatrième opération du genre effectuée en Tunisie depuis 1999. Selon le ministère tunisien de la Défense, 17.575 unités ont été détruites et uniquement 500 mines conservées à des fins d'entraînement. L'opération, qui s'est déroulée dans un champ de tir situé à Ras Enjla, aux environs de Bizerte (60 km de Tunis), en présence du coordinateur général de l'ONU en Tunisie, a fait détruire par explosion le stock tunisien de mines antipersonnel. Dans une étape ultérieure, la Tunisie envisage la neutralisation des champs de mines datant de la seconde guerre mondiale, notamment dans les régions du sud.

Mauritanie

Un stock de mines antipersonnel, composé de 5.000 engins, a été détruit le 5 décembre 2004 à Tweila, près de Nouakchott. Les 5.000 mines antipersonnel détruites étaient les dernières encore possédées par la Mauritanie, a affirmé M. Baba Ould Sidi, ministre mauritanien de la Défense. Quelque 50.000 à 100.000 "engins de la mort" restent encore enfouis dans le désert mauritanien depuis la "Guerre du Sahara" entre la Mauritanie et le Front Polisario, a de son côté, indiqué la Représentante du Programme de l'ONU pour le développement (PNUD). La présence de ces mines non explosées affecte autant les personnes que le cheptel, et freine le développement économique et social de ces régions à vocation touristique. Une coopération dans le domaine du déminage est en cours depuis quelques années entre la Mauritanie et les Etats-Unis, ainsi qu'entre la Mauritanie et la France, ont indiqué des sources militaires. Selon les mêmes sources, les Etats-Unis ont créé un centre de déminage au sein de l'armée. La France est, à travers l'ONG "Hamap-démineurs", très active dans la région de Nouadhibou avec une opération qui s'est achevée à la fin de 2004.

Algérie

L'Algérie a procédé le 25 novembre 2004 à la première opération de destruction de son stock évalué à 165.080 mines antipersonnel. La cérémonie s'est déroulée sous l'égide du Chef de l'Etat algérien, en présence de parlementaires, membres de la société civile et d'invités représentant le corps diplomatique et des ONG, dont Handicap International qui a passé une convention avec le ministère de la Solidarité pour la prise en charge des victimes de la violence de ces dernières années. Le Croissant-Rouge algérien et le CICR ont également assisté à cette cérémonie. L'Algérie se propose également de déminer les zones frontalières minées par l'armée coloniale avant 1962 et les zones nouvellement affectées par les groupes armés dans le nord du pays. La première opération de destruction, qui s'est déroulée le 24 novembre 2004, regroupera trois séquences de destruction où est prévue l'élimination de 3.030 mines antipersonnel. Elles seront suivies d'autres opérations jusqu'à l'achèvement total des stocks. Il est prévu que le comité interministériel du suivi de la mise en oeuvre de la convention sur les mines antipersonnel, assiste à chaque opération de destruction.